

VOREPPE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

2024





Située sur la rive droite de l'Isère, Voreppe est l'une des principales portes d'entrée du Parc Naturel Régional de Chartreuse. Cette situation particulière, entre Vercors et Chartreuse, offre à la commune un environnement naturel et varié, ainsi qu'un patrimoine particulièrement riche.

Ses 10 000 habitants sont à la fois tournés vers l'agglomération grenobloise, toute proche, et historiquement attachés à la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, dont Voreppe fait partie.

Voreppe est, comme ses habitants aiment le dire, une « Ville à la campagne ». Plus qu'un slogan, c'est un véritable art de vivre, que la Municipalité met un point d'honneur à préserver dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.



UNE VRAIE DÉMARCHE DE VALORISATION

Motivations pour l'obtention du label "Villes et Villages Fleuris"

En 2013, Voreppe a obtenu la reconnaissance nationale du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour son Agenda 21 local. Ce label est venu récompenser une vraie démarche menée en faveur du développement durable par la Municipalité avec les habitants. Les actions mises en œuvre visaient à apporter des réponses concrètes aux enjeux du territoire Voreppin tout en définissant de nouvelles manières d'agir à la fois pour les élus et les services municipaux.

C'est dans cette dynamique de développement durable que la Ville a engagé la réalisation d'un réseau de chaleur relié à une chaufferie bois-énergie. Ce réseau a été étendu au fil des ans avec une seconde chaufferie mixte bois et panneaux solaires. Dans la même logique, de nouvelles pratiques, plus respectueuses de l'environnement, sont régulièrement développées par le service espace public et son unité Espaces verts.

Cet état d'esprit « développement durable » c'est aussi une volonté de réserver une place prépondérante au végétal dans l'aménagement de nos espaces publics, grâce à la créativité des jardiniers et à leur connaissance des végétaux les plus appropriés à nos climats.

Un état d'esprit, enfin, partagé avec l'ensemble de la population, notamment à travers les différentes instances de participation citoyenne, le Conseil municipal d'enfants et de jeunes, les associations. La communication municipale accompagne régulièrement cette sensibilisation à travers des campagnes d'information sur des thématiques particulières (déchets, nature, respect des espaces, ...).

La valorisation du patrimoine urbain et naturel reste l'un des axes majeurs des politiques publiques de la Commune, qui s'appuie sur des services municipaux très impliqués. : qualité du fleurissement, règlement local de publicité (avec une révision approuvée en 2022), dépose des publicités et pré-enseignes, aides financières au ravalement, consultance architecturale (CAUE), préservation du corridor biologique, déploiement du schéma cycle en lien avec le Pays Voironnais,...

Par ailleurs, une modification du PLU est en cours, avec notamment pour objet la mise en œuvre d'une Orientation d'aménagement et de programmation « Architecture et Paysage » à l'échelle de la commune.

Engagée historiquement dans une approche de fleurissement qualitatif, Voreppe détient le label « 3 fleurs » depuis 2002. Aujourd'hui, la commune poursuit cette démarche,

dans un contexte de développement urbain, en s'adaptant aux critères d'attribution qui donnent une place prépondérante au développement durable, aux modalités d'aménagement et de gestion des espaces paysagers, à la qualité de vie des habitants et au plaisir des visiteurs.

Aussi, c'est tout naturellement que la Voreppe a adhéré en 2017 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, afin de valoriser les actions communales mises en œuvre en matière de fleurissement et de développement durable.

Voreppe c'est :

- **35,6 ha d'espaces verts « urbains » (plus de 35 m² / habitant).**

- **Une croissance entre 2020 et 2024 de +11 % des parcs, jardins et espaces verts.**

Photo ci-dessous :
Seconde chaufferie à panneaux solaires



Une démarche permanente de valorisation du territoire

Un patrimoine omniprésent à (re)découvrir

Une histoire et un patrimoine : au fil des rues et des quartiers, Voreppe a su préserver de nombreux témoignages de son histoire.

En lien avec l'association Corepha (Comité de recherche et de promotion de l'histoire et de l'art), la Ville n'a de cesse de valoriser ce patrimoine en réalisant notamment des expositions, des ouvrages historiques et en organisant régulièrement des visites du vieux bourg de Voreppe.

Le circuit patrimonial du centre bourg, qui met en valeur les différentes étapes de développement du bourg depuis le XII^e siècle, a été entièrement réaménagé et mis en accessibilité en 2015 avec l'aide du Pays Voironnais et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, au fil des rues, chacun peut découvrir de nombreuses maisons anciennes, des pigeonniers, des escaliers à vis et des vieux lavoirs. Ce circuit présente également des monuments remarquables dont deux sont classés monuments historiques : le château du Comte de Seyes, construit au XVII^e siècle et visible depuis la Grande rue, ainsi que l'église romane datant du XII^e siècle.

Voreppe compte en outre une trentaine de fontaines, bassins et lavoirs.

L'église Saint-Didier, construite en 1892,

remarquable par ses peintures murales intérieures réalisées par le peintre local Alexandre Debelle, est pour sa part inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.



Abîmé par le temps, cet édifice va faire l'objet, début 2025, d'importants travaux de restauration, pour un montant prévu de 2 600 000€. Pour aider au financement de ce projet, une souscription sous l'égide de la Fondation du Patrimoine a été lancée en avril 2024.



Sur les hauteurs, le site du monastère de Chalais, berceau d'un ordre monastique qui eut son ère de prospérité au début du XII^e siècle, accueille tout au long de l'année de nombreux visiteurs. Il est le point de départ de plusieurs itinéraires de randonnées, dont le sentier du Bellevue, créé par les moines à la fin du XVII^e siècle.

Ce sentier, ainsi que le belvédère auquel il mène, offrant une vue imprenable sur la cluse de Voreppe, ont fait l'objet d'aménagements par le Pays Voironnais afin de rendre cette promenade accessible à tous.

Le développement durable, boussole de l'action municipale

Les principes sur lesquels s'appuie l'action municipale pour façonner le Voreppe de demain s'inscrivent dans une perspective de développement durable, parfois à l'échelle d'un territoire beaucoup plus large que la seule commune. La préservation de la plaine agricole, la création de logements accessibles à tous, la préservation et le développement d'itinéraires piétons et cycles sécurisés, notamment à travers le Plan Local des Déplacements, le schéma cycle du Pays Voironnais, et l'approbation en 2024 du plan de classement des voies communales et chemins ruraux, répondent à cet objectif.

Ces principes s'inscrivent et se traduisent dans l'ensemble des projets d'aménagement de la commune.

Avec seulement 21% d'espaces urbanisés ou à urbaniser (1%), c'est donc 78 % de son territoire que Voreppe protège et valorise (50 % d'espaces naturels et 28% d'espaces agricoles). C'est dans cet esprit que la Commune s'est engagée en 2019, avec le Département de l'Isère, en lien étroit avec la Chambre

d'agriculture de l'Isère et le Pays Voironnais, et en concertation avec les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, forestiers, environnementalistes), dans la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) afin de préserver durablement ses espaces agricoles et naturels soumis à une forte pression foncière.

La procédure a permis d'identifier à la fois les axes d'interventions souhaitables pour conforter les espaces existant, et d'autre part, les zones à enjeux à préserver.

En 2016, Voreppe adhère au Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) et en 2019 au label AOC Bois de Chartreuse, afin de valoriser les spécificités des bois du territoire.



Un urbanisme raisonné à taille humaine

Au fil des ans, Voreppe est parvenu à construire un équilibre entre les avantages de la ville notamment en termes de services et d'emplois et la qualité de vie à la campagne grâce à une relation privilégiée à la nature. Les modifications du PLU réalisées depuis 2014 ont permis de maintenir cet équilibre, fondement de l'identité de la commune, auquel l'ensemble des Voreppins est attaché, pour que Voreppe reste cette commune à taille humaine dans laquelle il fait bon vivre.

Afin de préserver son cadre de vie, la commune a fait le choix d'inclure dans son Plan Local d'Urbanisme une protection spécifique des éléments patrimoniaux bâtis ou végétaux remarquables recensés.

Et pour aller encore plus loin, la Ville a souhaité engager une nouvelle modification du Plan Local d'Urbanisme afin de répondre à l'enjeu stratégique du Mieux construire, avec l'appui notamment de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise. Une phase de concertation avec les habitants a permis de dégager des consensus sur leurs attentes en matière de qualité architecturale, environnementale et paysagère dans les projets qui seront développés sur la commune. La Modification a été engagée début 2024 avec l'objectif d'apporter une réponse réglementaire afin de renforcer la protection de la qualité de vie de Voreppe qui fonde son attractivité.

La concertation au coeur des décisions



L'implication des habitants sur les projets, notamment urbains et environnementaux, s'exerce à travers plusieurs instances :

- Six comités de quartier, véritable espace de dialogue pour répondre à des problématiques du quotidien touchant le cadre de vie,
- Un Comité citoyen, composé d'une trentaine de citoyens engagés dont le rôle est de rendre des avis et faire des propositions sur des sujets dont il se saisit.
- Des ateliers de co-construction,
- Des réunions publiques de concertation, de consultation et d'information.
- Des sondages ponctuels via le site internet de la Ville ou son application pour smartphone

Ces dispositifs répondent à l'objectif de gouvernance participative prôné pour un développement durable du territoire.

Une démarche innovante : les États généraux de Voreppe

De juin 2022 à janvier 2023, une démarche ambitieuse et originale qui a permis à chaque Voreppin de s'informer, via des conférences ou des expos, et de s'exprimer via des ateliers, pour arriver à définir collectivement ce que doit être Voreppe aujourd'hui, demain, et pour les années à venir.

Les travaux des États généraux, avec des propositions pour l'avenir, ont été synthétisés dans un Livre blanc, accessible à tous sur le site internet de la Ville.



Renforcer le lien économique local

La redynamisation du centre bourg est un des projets phare du projet de mandat pour Voreppe. Lancée en 2016, elle vise trois objectifs :

- Stimuler l'attractivité du centre bourg,
- Repenser les équilibres de l'espace public,
- Faciliter les déplacements à pied ou à vélo dans le centre bourg,

Cœur historique de Voreppe, le bourg et son artère commerçante doivent relever un double défi : renforcer la diversité des usages (habitat, économie, culture, patrimoine, animations festives, marchés), tout en assurant un équilibre harmonieux des différents espaces publics.

Les réflexions et la concertation à laquelle ont participé de nombreux Voreppins et usagers, des associations, des commerçants, ... ont permis de valider un plan d'actions ambitieux pour redynamiser le centre de Voreppe.

Une première phase, engagée de 2017 à 2021 a permis, notamment :

- La rénovation complète du cinéma municipal
- La pose d'une nouvelle signalétique directionnelle
- La création d'un parc public : le parc Ginette et Georges Durand
- La restructuration de la maternelle du groupe scolaire Debelle

- La cession de l'ancienne Mairie et de la Villa des Arts pour l'installation d'une micro-crèche et de plusieurs logements
- Le réaménagement des places Thévenet et Debelle
- L'extension du parking des Petits jardins avec 20 places de stationnement supplémentaires.

Une deuxième phase, engagée depuis 2022, porte sur la restructuration de la place Armand-Pugnot pour lui donner le caractère d'une véritable place de village, en faire un lieu de vie et de rencontres, articulation urbaine entre le bourg historique et une nouvelle centralité autour du pôle d'équipements (Mairie, collège, ...) et le pôle gare.

Ce lieu est en effet un point stratégique du centre bourg qui cristallise de nombreuses attentes, sur des usages et enjeux qui peuvent parfois avoir une traduction contradictoire dans les aménagements à prévoir.

Après avoir recueilli les attentes des habitants et procédé à une étude urbaine et patrimoniale, la Ville a pu, en lien avec les Voreppins et ses partenaires institutionnels, définir et hiérarchiser les objectifs d'aménagement : renforcer la végétalisation, assurer la désimperméabilisation des sols, créer des îlots de fraîcheur, sécuriser les modes de déplacement, privilégier l'attractivité et la convivialité.

Les déplacements, un enjeu stratégique d'avenir

Plan local des déplacements

La commune a élaboré en 2021 un Plan Local des Déplacements, véritable document stratégique qui permet d'en identifier les enjeux pour la commune à différentes échelles (Départementale, intercommunale, ...) et pour déterminer la place des différents modes de déplacement, notamment celle des modes doux, qui doit être prépondérante.

Les objectifs retenus visent à mettre en adéquation l'usage des voiries avec leur capacité et fonction souhaitées, restituer les voies et espaces ainsi libérés et sécurisés aux usages piétons, cycles, personnes à mobilité réduite, transports en commun et autres modes alternatifs.

La Ville de Voreppe est par ailleurs engagée dans la démarche "Ville Prudente" et a obtenu à ce titre en 2022 le label « 1 cœur » qui valorise les initiatives prises pour lutter contre l'insécurité routière, notamment en sécurisant la cohabitation entre les différents modes de déplacements : véhicules motorisés, transports en commun, cycles, piétons,...

Cette dimension, prise en compte dans tous

les projets, a été intégrée dans tous les aménagements réalisés ces dernières années :

Pôle d'Échanges Multimodal* (inauguré fin 2019)

Cette opération a mis l'accent sur le développement des transports collectifs, notamment par l'amélioration de l'accessibilité de la gare et des déplacements en modes doux par la piétonnisation de l'allée de la Maladière, axe structurant entre la gare et le centre-bourg. Elle a également permis de requalifier une première tranche de l'avenue du 11 novembre (RD1075) en boulevard urbain afin de limiter le caractère très routier de cette voie en sécurisant les déplacements grâce à une bonne intégration de tous les modes et en séparant les flux piétons, cycles, et motorisés.

Aménagement du secteur de l'Hoirie* (réceptionné fin 2020)

Cette opération a permis notamment de requalifier une seconde tranche de l'avenue du 11 novembre (RD1075) en boulevard urbain.

Photo ci-dessous :
Pôle d'Échanges
Multimodal
©Alpetudes



Photo ci-contre :
Aménagement
des espaces
publics
du secteur
Chapays
Champs de la
Cour
©Alpetudes



Aménagement de l'avenue du 11 novembre*

Dans la continuité des opérations « Pôle d'échange multimodal » et « Hoirie », il s'agit de poursuivre et achever la requalification en boulevard urbain de cet axe sur les portions qui n'ont pas encore été aménagées. Aujourd'hui, le projet est en phase d'étude avant projet, pour des travaux prévus fin 2024.

Aménagement des espaces publics du secteur Chapays Champs de la Cour *

Pour accompagner la production de près de 500 logements sur le secteur, il a été décidé de requalifier l'ensemble des espaces publics et des voies de circulation de ce périmètre. Au vu de l'importance de l'opération, les travaux ont été phasés de 2020 à 2026 :

- 2020 – 2021 : création d'une contre-allée sur la RD1075 pour faciliter et sécuriser les accès aux commerces,
- 2022 – 2023 : requalification de la rue de l'Échaillon (redimensionnement de la voie de circulation, aménagement de trottoirs) et création d'une place publique à vocation événementielle,
- 2024 – 2025 : requalification de l'avenue Chapays (réduction de la place de la voiture, création de trottoirs et d'aménagements cycles en "site propre", renforcement de l'alignement d'arbres existants,
- 2026 : requalification du chemin des Buis

Aménagement du secteur de Volouise

Dans le cadre de la démarche Ville prudente, il est envisagé, à terme, de mettre en place une réglementation "Zone 30" à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

Un test sera effectué dans le quartier de Volouise, dont la configuration s'y prête bien, afin d'expérimenter les aménagements qui devront être cohérents avec cette nouvelle réglementation, avant de les déployer sur l'ensemble de la commune.

En lien avec le comité de quartier, 3 types d'action seront mise en œuvre :

- 2024 : instaurer un régime de priorité à droite sur l'ensemble du secteur
- 2024 : compléter les aménagements "ponctuels" de réduction de vitesse existants (écluse, coussins berlinois,...) aux endroits où les vitesses relevées sont les plus importantes,
- 2025 : requalifier l'axe principal du quartier pour réduire la place de la voiture et lui donner un vrai caractère "zone 30".

Voreppe tient également à favoriser les moyens de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Depuis 2022, elle propose au centre bourg une station de véhicule en autopartage, en partenariat avec Citiz'. Devant le succès constaté (plus de 12 000 km parcourus en 2023), il est envisagé de déployer une deuxième station avec un autre véhicule, sur un nouveau quartier, afin de stimuler la demande locale.

Enfin, en lien avec le Syndicat Territoire Energies 38, une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée sur un parking public du centre bourg. Au vu de la forte utilisation de cette borne, une seconde sera installée dans le courant de l'été 2024 sur le parking de l'Arrosoir, à proximité de nombreux équipements publics et de la gare.

* Co-maîtrise d'ouvrage avec le Pays Voironnais

La maîtrise de l'Énergie et les énergies renouvelables

En 2015, Voreppe mettait en service son premier réseau de chaleur bois énergie, alimentant en chauffage et en eau chaude sanitaire près de 800 logements et 14 bâtiments publics (chaufferie implantée sur le secteur gare).

En 2018, La Ville a mis en service un deuxième réseau pour alimenter le secteur des Bannettes. Alimenté par une chaufferie biomasse et par une installation de 200 m² de panneaux solaires thermiques, ce projet novateur (3^{ème} réseau de chauffage urbain en France à fonctionner avec une production de chaleur solaire et le 1^{er} en région Auvergne-Rhône-Alpes !) fournit un appoint par production solaire qui représente 6,5 % de la production totale

Il alimente en chauffage et eau chaude sanitaire 3 bâtiments publics (groupe scolaire Debelle, Ephad, piscine) et à terme près de 400 logements.

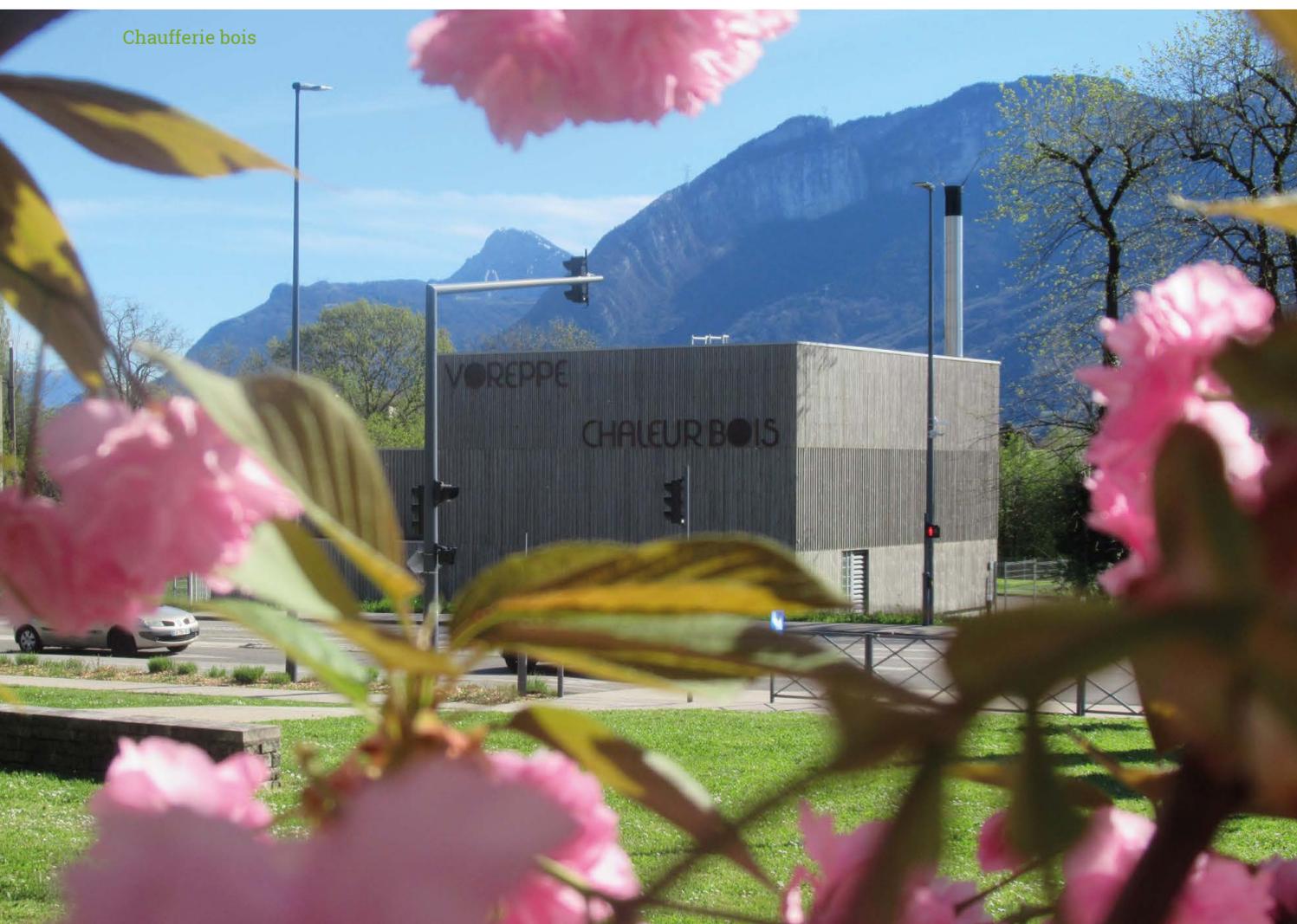
En cohérence avec les politiques nationales et intercommunales, la Ville poursuit ses investissements dans les énergies renouvelables avec un intérêt environnemental affirmé : gain en termes de rejet de CO², émissions de particules maîtrisées.

Plusieurs projets photovoltaïques sont à l'étude, notamment dans le cadre du projet de réhabilitation thermique du gymnase de l'Arcade ou de l'aménagement d'une centrale solaire sur l'Ensemble sportif Pigneguy.

Cet été la Ville engagera les réflexions sur les deux Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) afin d'accompagner le développement d'énergies renouvelables sur son territoire.

** Plan de Protection de l'Atmosphère de la région urbaine Grenoble / Label Territoire à énergie positive du Pays Voironnais / Plan Climat Air Énergie Territorial / Politique forestière intercommunale (plate-forme intercommunale de stockage-séchage de plaquettes).*

Chaufferie bois



ANIMATION ET PROMOTION DU LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

En direction des Voreppins

La Ville communique largement et régulièrement autour de la démarche d'obtention du label « Ville fleurie » :

- Par la diffusion de cette plaquette (accueil de la mairie, site internet, ...).
- Par des articles dans le magazine municipal sur la venue du jury à Voreppe et sur les résultats, avec depuis 2002 le maintien de la 3^e fleur pour Voreppe.

Ce label est très apprécié par les habitants, conscients de l'impact du label dans leur cadre de vie et par les élus, qui valorisent ainsi l'image de la ville auprès de ses partenaires.

La pédagogie étant un vecteur important de l'acceptabilité de l'évolution des pratiques de mode de gestion de l'espace public, la commune a présenté à la population le plan de gestion des espaces verts, actualisé en 2022, et les plans de gestion du patrimoine arboré et de l'éclairage public, actualisés en 2023.

En complément, le bulletin municipal revient régulièrement sur les enjeux et les modalités de mise en œuvre de ces plans et de leur intérêt en matière de développement durable

(biodiversité, lutte contre les espèces invasives, « zéro phyto », économies d'énergie, pollution lumineuse, ...).

#ACTU

DES ARBRES DE QUALITÉ, POUR PLUSIEURS DÉCENNIES



Depuis 2013, Voreppe dispose d'un plan de gestion du patrimoine arboré. Celui-ci vient d'être actualisé pour les 10 prochaines années par un bureau d'études indépendant. L'occasion de dresser le portrait du patrimoine arboré de Voreppe, de rappeler les bonnes règles de gestion qui lui sont appliquées.

Un patrimoine important diversifié : Voreppe compte près de 2000 arbres, hors espaces boisés. Les 58 genres (Hêtre, érable, platane, prunus...) répartis participent à la pérennité en limitant la propagation d'éventuelles maladies ou parasites.

Un patrimoine équilibré, donc pérenne pour plusieurs décennies : du fait de sa structure dont la répartition par classe d'âge est très équilibrée (1/3 de jeunes, 1/3 de jeunes adultes et 1/3 d'adultes dont 4% de vieux arbres) ce qui fait que sa pérennité est assurée sur les prochaines décennies.

Un risque évalué pour chaque arbre : pour chaque arbre, on connaît précisément s'il présente un risque sanitaire, donc avec possible propagation à d'autres arbres, ou un risque mécanique, donc représentant un danger pour la sécurité sur l'espace public.

Des opérations d'entretien planifiées pour les 10 prochaines années : cela permet d'anticiper les renouvellements d'arbres pour les faire dans de bonnes conditions, et les opérations d'entretien (élagage, bois morts...).

Des essences adaptées aux changements climatiques : toute (re)plantation tient compte de l'évolution climatique, en privilégiant des essences moins consommatrices d'eau, plus résistantes aux fortes chaleurs et aux variations de températures.

Des espèces non envahissantes adaptées à l'espace disponible : tant en sous-sol (système racinaire) qu'en aérien (hauteur, amplitude...).

EN CHIFFRES :



PRÉSERVER LA PROMENADE DE ROIZE POUR LES FUTURES GÉNÉRATIONS

Le diagnostic de 2013 indiquait déjà que les arbres des tronçons 1 et 2 (haut et milieu) de la promenade de Roize étaient vieillissants et dépréssants avec un système racinaire dégradant le revêtement de la voie verte, ce qui peut s'avérer dangereux pour les usagers.

En 2022 la Ville a engagé une 4^{ème} phase (tronçon du haut) en abattant 16 arbres malades ou dangereux et en replantant 19 arbres d'essences diversifiées.

Une seconde phase (tronçon du milieu) sera engagée fin 2023 / début 2024. Les 26 arbres existants (robustes, espèces considérées comme invasives) seront abattus : 20 sont condamnés à court ou moyen terme pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Cinq autres arbres, sains mais vieillissants, ont une espérance de vie est inférieure à 10 ans. De plus, leurs racines compromettent la pérennité des jeunes plantations à venir.

C'est la prise en compte de tous ces paramètres qui a conduit la Municipalité à décider cette opération d'abattage et de remplacement.

En compensation, 41 arbres seront plantés, soit 16 de plus qu'aujourd'hui.

Les nouveaux arbres seront d'espèces et de variétés différentes afin de favoriser la biodiversité et limiter les risques de transmission de maladie d'une espèce à l'autre.

Demain, la promenade de Roize comptera plus d'arbres qu'aujourd'hui !



Le troisième tronçon (partie basse) ne sera pas touché, les arbres (platanes) étant en bon état et leurs racines ne menaçant pas la voie verte.

Ainsi, fin 2024, la promenade de Roize sera devenue, pour des décennies, un espace entièrement reboisé, avec un revêtement refait sans racines pour la circulation de tous les usagers (cycles, personnes à mobilité réduite, poussettes, ...).

Voreppe (Info) - novembre 2023

VOREPPE *Amoi*
Magazine d'information municipale # 19/06/2022 n° 185

Actu
Plan propreté une convention avec MacDo Voreppe

Actu
Vos démarches d'urbanisme en un clic

Portrait
Ludivine, notre ambassadrice pour l'engagement paralympique à Paris 2024

www.voreppe.fr

VOREPPE *Amoi*
Magazine d'information municipale # 03/08/2023 n° 190

Extinction de l'éclairage nocturne C'est pas Versailles ici !

Dossier
La magie des animations de Noël

Actu
Renouée du Japon comment lutter contre cette plante indésirable

Portrait
Arlette et sa révérence du marché

www.voreppe.fr

VOREPPE *Amoi*
Magazine d'information municipale # juin 2023 n° 196

DOSSIER
Adoptons les gestes Éco l'eau

Actu
Renouée du Japon comment lutter contre cette plante indésirable

Actu
Logement social mode d'emploi

Racines
Roger Guigüe martyr de la St-Barthélemy grenobloise

www.voreppe.fr

Ateliers lombricompostage

Que l'on habite en maison ou en appartement, une grande partie des déchets peuvent être mis dans un composteur ou lombricomposteur afin de réduire le poids de nos poubelles. Le Pays Voironnais propose toute l'année des ateliers sur cette technique au Site Écologique de La Buisse. Le lombricompostage permet de transformer, grâce à des vers, les déchets de cuisine en lombricompost afin de produire un engrais liquide 100 % naturel. La Ville a mis en place des composteurs dans les cantines scolaires afin de limiter le volume de déchets. Les personnels ont été formés à leur usage.

Jardins Familiaux et participatifs

• **Le Jardin des coccinelles**

(2 600 m² environ)

L'espace Rosa Parks, centre social située dans le quartier de Bourg-vieux, gère et anime le Jardin des coccinelles, un lieu ouvert aux jardiniers amateurs du quartier voulant passer un moment convivial tout en plantant, grelant, arrosant et récoltant. Il permet aussi un partage d'expériences autour d'une culture respectueuse de la nature. Le jardin est régulièrement visité par les écoles notamment avec l'aide de la compagnie Culture caillou qui accompagne les jeunes Voreppins avec la création de nichoirs, d'hôtels à insecte,... L'écoute de la faune et la sensibilisation à l'environnement font aussi partie de ses actions. D'autres structures associatives, accompagnent aussi les habitants en lien avec le centre social et animent des interventions sur le jardin.

• **Les jardins de l'écureuil**

(12 000m² environ)

Cette association, affiliée à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, gère les terrains mis à disposition par la Ville dans un cadre social, familial et éducatif. Elle propose des parcelles de terrain à la disposition des familles dépourvues de jardin dans les fondements des jardins familiaux : protection de la nature et environnement. L'animation, les événements et les manifestations qui

entourent la culture des jardins relèvent de la volonté d'offrir des moments conviviaux et agréables.

Partage, générosité, amitié sont les maîtres mots qui guident l'action de cette association.

• **Autres jardins familiaux**

La commune dispose de plusieurs autres secteurs de jardin familiaux, protégés au PLU, pour une superficie de 3 ha.

Animations scolaires

La Ville apporte une attention particulière à donner une dimension pédagogique en fonction des projets développés sur la commune notamment à travers l'accompagnement des écoles et de la crèche.

La crèche municipale possède un espace de jardinage pédagogique, qui permet aux jeunes enfants de profiter d'un espace privilégié.

Chaque groupe scolaire qui en a fait la demande est pourvu de bacs de plantations afin d'y développer des jardins pédagogiques. Les services techniques accompagnent l'équipe enseignante dans l'élaboration du projet, la mise à disposition de bacs, du terreau, paillage,... et les enfants se chargent des plantations et de l'entretien courant.

Ces derniers ont été pourvus de bacs de compostage afin de sensibiliser les élèves au tri sélectif à la cantine.



En direction des touristes

La plaquette *Villes et Villages Fleuris* mise à disposition du grand public relaie les communications d'information touristiques de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et du Département.

Les visiteurs apprécient cette plaquette, support synthétique complémentaire aux guides touristiques mis à leur disposition.

Dans le cadre du projet de redynamisation du Bourg, une nouvelle signalétique spécifique a été mise en place afin de répondre à la demande des différents acteurs de la commune et d'accompagner les touristes dans la ville, plus particulièrement dans le bourg et vers le



Monastère (signalisation touristique, totems en entrée de ville, de relais d'information services, signalétique piétonne, ...).

En direction des services municipaux

Cette plaquette permet enfin aux agents municipaux d'y trouver une reconnaissance et une valorisation de leur travail et de leur implication par l'obtention de cette 3^e fleur.

La commune propose également des formations pour ses agents pour les accompagner dans les changements de modes de gestion et d'intervention sur l'espace public et les sensibiliser aux enjeux en matière de développement durable (biodiversité, tailles des arbres, ...), et investit régulièrement dans du matériel adapté.

En 2024, les agents de l'unité Espaces verts se formeront à l'aménagement et à la gestion de massifs de vivaces et d'arbustes afin d'approfondir leurs compétences et apprendre à créer de nouvelles scènes paysagères.

Contrairement à ce qui se pratique habituellement dans d'autres collectivités, le service Espace Public de Voreppe se voit régulièrement confier la conception, la réalisation et l'entretien de certains espaces. Ce travail en régie valorise les compétences et le savoir-faire des agents, tout en faisant bénéficier les Voreppins d'aménagements de qualité à coût raisonnable.

Le parc Ginette et Georges Durand, une des premières actions engagées dans le cadre de la redynamisation du bourg, inscrit au PLU pour sa qualité du patrimoine arboré, a été conçu et aménagé en régie en 2018. Fruit d'un travail transversal, sa conception a été élaborée avec l'idée de créer un espace agréable, dédié au repos. Des éléments anciens ont été conservés et une ligne moderne a été choisie pour le mobilier et la clôture, assurant ainsi une transition douce entre passé et présent.

Plus récemment, **le square abbé Gaillard**, situé dans le centre bourg historique, au pied de l'église Saint-Didier, a été entièrement réaménagé. Cet espace, complexe à entretenir, était tombé en désuétude. Sa requalification à proximité d'un monument historique redonne à cet espace une fonction d'usage de détente, de repos et assure la transition avec la micro-crèche attenante. L'ensemble a été réfléchi et conçu en lien avec l'architecte des Bâtiments de France.

Le service est également mobilisé sur des projets de plantations de végétaux dans le cadre du plan de gestion du patrimoine arboré.

Photo ci-dessous :
Parc Ginette et
Georges Durand



En synthèse

Une stratégie de valorisation

La Commune valorise l'ensemble des actions qu'elle met en œuvre. Elles s'inscrivent dans une logique de développement durable à l'échelle de son territoire, et parfois au-delà :

- À travers ses politiques publiques : préservation des espaces naturels, urbanisme raisonné, concertation, lien économique local, déplacements, maîtrise de l'énergie et développement des énergies.
- À travers sa gestion : les plans de gestion mis en place (désherbage, espaces verts, patrimoine arboré, éclairage public) répondent à cet enjeu de développement durable, mais aussi à la rationalisation des coûts et des moyens.
- À travers sa communication, la signalétique et ses animations auprès des différents publics (habitants, visiteurs, agents municipaux) afin de promouvoir une véritable culture de la protection et de la mise en valeur du patrimoine végétal de la Commune et d'accompagner au changement l'évolution des pratiques de mode de gestion de l'espace public.

Coordination avec les partenaires pour les opérations d'aménagement



La Ville poursuit, avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, et le bailleur social Pluralis, le projet de restructuration urbaine et sociale du quartier de Bourg-vieux, et plus globalement de l'ensemble du secteur avec l'Espace sportif Pigneguy et le parc Le-françois, qui constitue un enjeu de cohésion territoriale pour la commune.

- 2012 : création de l'espace Rosa Parks, le centre social de Voreppe.
- 2015 : aménagement de l'esplanade du Rif Vachet, qui a permis de mutualiser la gestion des eaux pluviales (écrêtement) sur ce point bas de la commune avec le besoin de stationnement.

- 2020 : Puralis achève la réhabilitation de 127 logements sur les 338 présents sur le quartier. La commune pour sa part est intervenue sur les espaces extérieurs et la rue de Bourg-Vieux avec notamment la création au droit de l'esplanade d'un parvis au traitement qualitatif et original (revêtements, mobilier, éclairage) afin d'offrir aux habitants des espaces d'animation et de rencontre.

- En 2023, Pluralis a engagé la seconde tranche comprenant la démolition de 37 logements la réhabilitation des logements restants, en partenariat avec la Ville qui apportera son aide foncière à la reconstitution de 56 logements en compensation.

En 2022, la ville s'est engagée avec le Pays Voironnais, au titre de sa compétence « Opérations d'Aménagement Structurantes » dans le projet de renouvellement urbain dit « Îlot Sud » sur le secteur Chapays - Champ de la Cour. En travaillant avec l'ensemble des acteurs, elle souhaite favoriser une opération d'ensemble cohérente et qualitative qui conduira à la réalisation de 270 logements dont 1/3 de logements sociaux (Bail réel et solidaire, locatif, accession, ...).

La charte des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, signée par l'ensemble des parties prenantes, traduit de manière opérationnelle les attentes de la Ville

Photo ci-dessous :
l'esplanade
du Rif Vachet
©Alpetudes



et du Pays Voironnais - proposer un choix d'aménagement qui privilégie l'intégration de l'opération dans son environnement - et en garantit l'application.

Elle intègre des prescriptions et recommandations notamment en termes de biodiversité, paysage, orientations architecturales (toitures végétalisées, ...), gestion alternative des eaux pluviales, organisation des espaces communs et équipements mutualisés, d'environnement, ...).

Elle permettra notamment, de favoriser les espaces collectifs (parc de 3.000 m² en cœur d'îlot, jardins partagés, toiture accessible, ...) et le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, raccordement au réseau de chaleur bois, ...).

Elle comprend de plus une « charte de quartier » qui a pour objectifs de limiter les impacts environnementaux pendant les travaux (déchets, nuisances sonores, prolifération des espèces invasives, ...).

Secteur Chapays-Champ de la cour



PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

Un patrimoine arboré en plein essor

Voreppe dispose d'un patrimoine arboré riche et diversifié de près de 1700 arbres isolés sur 107 sites et 1600 arbres sur 22 boisements et bosquets*.

La commune exerce une vigilance particulière concernant les différents ravageurs, notamment les chenilles processionnaires, installe des pièges sur les arbres impactés et fait réaliser des campagnes de destruction de nids par des entreprises spécialisées.

Les particuliers ou copropriétés où des nids sont repérés sont alertés par courrier afin de leur demander de mettre en place des moyens de piégeage.

Pour accompagner les habitants, la commune met à leur disposition une benne afin qu'ils puissent y déposer leurs pièges. Les services procèdent ensuite à la destruction incinération en lien avec le Service d'Incendie et de Secours 38.

* Expertise 2023 sur le patrimoine arboré de Voreppe.

Consolidation et renouvellement du patrimoine arboré

• Aménagement ou réhabilitation d'espaces publics

Dans le cadre des projets d'aménagement, la Ville fait de la qualité de la végétation un enjeu prioritaire. Cela se traduit par la volonté de verdir la commune tout en diversifiant les essences et en plantant le bon arbre au bon endroit.

Parmi les récents projets, on peut notamment citer :

ZAC de l'Hoirie : 72 arbres plantés en 2019 avec l'objectif de créer des espaces publics qualitatifs comprenant une grande diversité végétale en accompagnement du bâti (carpinus betulus, quercus palustris, acer campestre et saccharinum, prunus avium, ostrya carpinifolia, alus spaethii, acer cappadocicum, tilia tomentosa, sorbus aria, prunus accolade, salix caprea, acer buergerianum).

Place Florence Arthaud : 50 arbres plantés entre 2020 et 2021 avec l'objectif de proposer ombrage, diversité mais aussi séparation visuelle et sonore entre les équipements publics et le bâti (acer buergerianum, fraxinus ornus, fraxinus angustifolia raywood, parotia persicaria, prunus padus et surbhirtella, pyrus calleryana capitol, quercus nigra et cerris, ulmus resista « sapporo gold »).

Photo ci-dessous :

ZAC Hoirie

©Alpetudes

À droite :

Place Florence

Arthaud

©Alpetudes



Place Anthonioz de Gaulle : 12 arbres plantés en 2023 avec l'objectif d'habiller et de constituer des îlots de fraîcheur (acer griseum, malus sieblodii, prunus serrulata « sunset boulevard » et maacki « amber beauty », celtis julianae, pyrus calleryana « capital », euodia danielli).

Cimetière du Vorzaret : 19 arbres d'alignement et une haie paysagère mixant arbres et arbustes, pour un total de 52 sujets plantés entre 2021 et 2023.

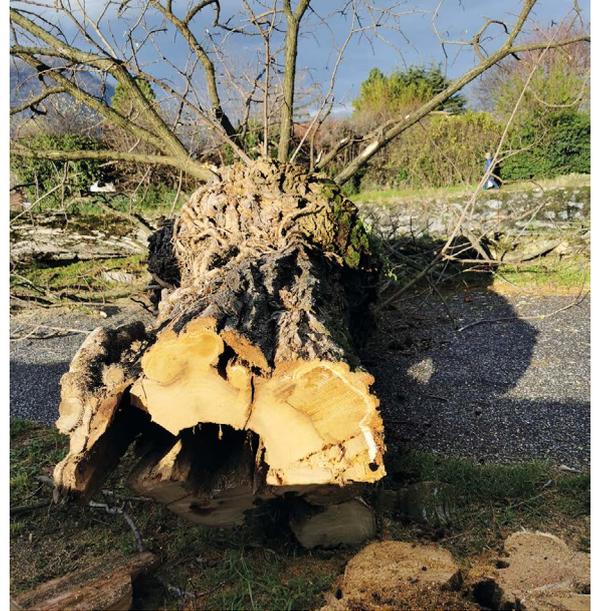
• **Abattage et replantation : pour 1 arbre abattu, 3 sont plantés**

Afin d'assurer la pérennité du patrimoine et la sécurité des usagers, et sur la base du Plan de Gestion ainsi que des observations réalisées lors de tournées de surveillance et de diagnostics phytosanitaires, les services identifient les structures arborées qui périssent et proposent des opérations de renouvellement de ces structures.

Parmi les récentes opérations, on peut notamment citer :

Avenue Jacques Prévert : 79 arbres plantés en 2020 en remplacement de peupliers d'Italie tombés au cours des années précédentes (Prunus accolade, fagus sylvatica « purpurea », cupressus sempervirens, lagerstroemia indica blanc et rose, pyrus calleryana « chanticleer », betula platyphylla et nigra, quercus robur « fastigiata koster » et cerris, fraxinus angustifolia « raywood », acer rubrum « october Glory », acer platanoides « royal red »).

Promenade de Roize : cette voie verte était longée par 2 alignements de robiniers, vieillissant présentant un vrai risque pour les usagers : chute d'arbre ou de branche, déformation du revêtement de la voie,...



Aussi, il a été décidé de renouveler ces robiniers en 2 phases :

- 2022, partie haute de la voie verte : 16 arbres abattus et 19 arbres plantés.
- 2023, partie haute de la voie verte : 25 arbres abattus et 41 arbres et arbustes plantés.

(lagerstroemia indica, pyrus calleryana « chanticleer » et « capital », quercus vareii long, prunus serrulata « sunset boulevard » et « kanzan », acer campestre « elsrijk », pseudoplatanus « bruchem », opalus et monspesulanum, cedrus libanii, pinus sylvestris, tilia tomentosa, quercus castaneifolia et nutalii, malus « evelyn » et « montréal beauty », corylus avellana « red majestic », crataegus « red majestic »).

Sur un sujet particulièrement sensible, la Ville communique largement avec pédagogie pour mieux faire comprendre les nécessités sanitaires et de sécurité conduisant à l'abattage, compensé par des replantations d'espèces mieux adaptées au terrain et au climat.

Cette opération permet de préserver la promenade de Roize pour les futures générations tout en assurant l'ombrage de cette promenade, particulièrement appréciée des habitants.



Les arbustes et haies

La commune gère 6.000 m² d'arbustes et 7.000 m² de haie qui regroupent aussi bien des espaces constitués de haies diversifiées, que des haies monospécifiques plus anciennes.

Le plan de gestion différencié a permis de réduire le nombre de taille de façon significative selon les espaces avec 30 % de ces espaces classés en espaces rustiques, 68 % des espaces en transition, et 2 % en soigné.

La commune utilise pour son paillage le broyat issu des tailles, qui est séché dans un hangar à l'abri des intempéries.

La volonté est d'appliquer un mode de gestion de ces espaces verts en utilisant la bonne

espèce au bon endroit pour limiter les tailles « trois faces au taille haie » et préférer les tailles au sécateur.

Dans le parc de la Mairie, les haies d'abelia grandiflora ne sont pas taillées sur leurs faces supérieures. En effet elles sont arrivées à leurs développements maximum en hauteur, ce qui permet d'allier esthétique et gestion raisonnée.

70 % de ces espaces sont gérés par la régie municipale et 30 % par entreprises via des marchés publics de prestations de services.

Les pelouses et prairies



La commune possède 7,8 ha de pelouses gérées exclusivement en mulching, 9,6 ha de prairies gérées en broyage et 8,4 ha de prairies gérées en fauche avec exportation.

La commune a transformé des espaces autrefois gérés en prairie fleurie avec des espèces horticoles indigènes pour privilégier des prairies sèches extensives.

L'exportation des fauches, pratiquées deux fois par an permet un appauvrissement des sols et augmente la richesse floristique et faunistique.

À cela s'ajoute 1,9 ha de stade de sport en enherbés gérés de manière intensive ; tontes régulières, et spécifiques : défeuillage, regarnissage, apport d'engrais organique uniquement.

Le fleurissement annuel

Un fleurissement annuel est placé en privilégiant les lieux stratégiques, à forte visibilité ou à caractère patrimonial.

Suite aux remarques du jury régional lors de son dernier passage, la Commune a réorienté son fleurissement et accentué ses efforts en matière d'entretien des espaces verts et des massifs.

Ainsi, le fleurissement «traditionnel» en suspensions, gourmandes en eaux, lourdes en gestion du temps, a été en partie supprimé (avenue Chapays et en bord de Roize en 2019) ou remplacé par endroits par un fleurissement plus vivace et naturel.

En 2023, ce sont 33 jardinières en suspension qui ont été supprimées (rue Jean Achard et sur l'encorbellement de la Roize), ramenant ainsi le nombre de jardinières sur la commune à 111.

Les plantes élevées en pépinière spécialisée sont mises en place dans les jardinières au Centre Technique Municipal.

La composition des mélanges change chaque année mais le principe de conception reste inchangé.

Ce fleurissement est aussi présent dans une quinzaine de massifs de pleine terre (soit environ 260 m²) aussi bien sur des voies de passages (rond-point de la Paix, « massif du péage ») que dans le cimetière du bourg.

Le fleurissement 2024

Pour 2024, la teinte dominante choisie est le bleu-violet, enrichie d'un contraste de teintes d'orange. Des feuillages et quelques notes de blanc sont venues aussi apporter volume et graphisme. C'est environ 11 000 plantes qui viennent apporter vie et couleur sur la commune. Les compositions sont faites selon des trames précises avec des jeux de proportions entre les essences.

Pour le fleurissement d'automne ce sont 5 000 pensées, 3 000 bulbes et une quarantaine de chrysanthèmes qui sont plantés dans les différents massifs.



Les vivaces

La commune a fait le choix d'installer des plantes vivaces sur différents secteurs, ce qui permet d'offrir un fleurissement tout au long de la saison, tout en conservant du volume en hiver. Pérennes dans le temps elles sont une partie de l'identité de la commune et couvrent une surface d'environ 7 465 m².

Certains abords de voiries (avenue du 11 novembre, avenue Honoré de Balzac, rue Plein Soleil, avenue de Stalingrad, ...) sont élégamment aménagés avec des massifs qui mélangent vivaces et arbustes.

Différents sites caractéristiques de ces aménagements peuvent être remarqués sur plusieurs sites de la commune.



• Parc de la Mairie

Conçu en 2013 par un architecte paysagiste, il est aujourd'hui pris en charge par les agents municipaux qui en assurent l'entretien.

• Jardin de la Villa des Arts

En plus d'être un espace de repos au cœur du bourg, il propose un étiquetage botanique pédagogique accessible à tous les publics. Ce lieu historique du fleurissement et du patrimoine, conçu par les agents municipaux, reste un lieu incontournable.

• Parc Ginette et Georges Durand

Conçu et entretenu par les agents municipaux, il propose une association de plantes permettant de varier les aspects. Sur certains massifs un rendu esthétique important est recherché en associant feuillages et floraisons. Sur d'autres, des associations de couvre-sol ont pour but d'apporter floraisons variées et biodiversité pour un entretien limité.

• Pôle d'Échanges Multimodal

Inauguré en 2019, il a été conçu par un paysagiste et est entretenu par un prestataire extérieur. La qualité paysagère du site repose sur la plantation d'arbres et la végétalisation des espaces (2 500 m²) avec différentes associations de vivaces et des mélanges associant arbustes, graminées et couvre-sol d'ombres.



- **Avenue Simone Veil**

Cette noue, conçue par un paysagiste et entretenue par un prestataire extérieur, permet l'infiltration des eaux de pluies de voiries. En surface une rivière sèche associe des galets ronds de différents diamètres et des gabions (casiers) qui délimitent les différents espaces et donnent un aspect assez minéral au site. La grande variété de vivaces offre une identité au lieu et les arbres plantés sans alignement strict amènent ensemble une touche naturelle et donnent toute sa place au végétal.



Les toitures végétalisées

La commune possède 1 500 m² de toitures végétalisées sur ses bâtiments publics. Elles permettent d'améliorer l'insertion paysagère des bâtiments et sont un refuge pour la biodiversité.

Les toitures de l'Arrosoir et de l'école maternelle Debelle sont gérées en toitures extensives. Celle de l'Hôtel de ville est gérée de manière plus intensive.



Les plans de gestion

Plan de gestion des espaces verts

Le plan de gestion différencié des espaces verts permet d'organiser les interventions du service en adéquation avec les objectifs environnementaux de la Municipalité et de trouver la meilleure efficacité entre les enjeux d'entretien, de préservation de la biodiversité et les moyens de la collectivité.

Le plan de gestion a été réalisé sur la base d'un inventaire qualitatif et quantitatif. Il détermine les classes d'entretien pour chaque espace en corrélation avec leurs usages :

- Classe 0 : Fleurissement annuel constitué d'un fleurissement estival et d'un fleurissement hivernal et printanier.
- Classe 1 : Espace vert soigné.
- Classe 2 : Espace vert de transition.
- Classe 3 : Espace vert rustique.

Le plan de gestion a permis de ramener de la biodiversité grâce aux différentes méthodes de travail mises en place et notamment dans les secteurs de fauches tardives.

Au total, la commune offre 35,6 ha d'espaces verts aux Voreppins, soit environ 35 m² / habitant.

Le fleurissement annuel (classe 0), ne représente que 0,1 % de la surface totale, mais représente 15 % du temps de travail de l'unité Espaces verts. Les classes 1, 2 et 3 mobilisent respectivement 14,2 %, 27,5 % et 58,2 % du temps de travail des équipes.

Plan de désherbage

Depuis 2009, la Ville s'est engagée dans une démarche de réduction des pesticides en n'utilisant plus de désherbant ni insecticide, ou autre produit dit phytosanitaire, dans les secteurs fréquentés par le public : parcs et jardins, promenade, écoles, crèche, ensembles sportifs.

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation et du passage au « Zéro phyto » sur l'espace public au 1er janvier 2017, la Ville a souhaité poursuivre sa réflexion sur les niveaux de service et la mise en place d'un plan de désherbage des voiries et cimetières.

Le plan, élaboré avec l'appui du réseau Fredon France Services, a été arrêté en 2018.

Ce travail a permis de quantifier et qualifier le patrimoine, notamment routier de la commune, de questionner et faire évoluer les pratiques. Deux agents viennent renforcer les équipes d'avril à septembre pour réaliser le désherbage des voiries. L'entretien de certains espaces, notamment les cimetières, a été confié à des entreprises.

Dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Commune réalise également des travaux d'investissement afin de faire évoluer certains espaces pour en faciliter l'entretien.



Zoom :

Après les retours positifs sur le test d'enherbement réalisé en 2019 au cimetière du Vorzaret, la commune a fait enherber certains espaces minéraux perméables, devenant ainsi des espaces de tontes traités dans le plan de gestion des espaces verts.

Cela permet :

- De diminuer la pénibilité des interventions,
- D'augmenter la qualité des espaces en maîtrisant mieux le développement de la végétation,
- D'améliorer l'infiltration des eaux de pluies
- D'assurer la stabilité des matériaux dans les zones à fort dénivelé par le système racinaire qui maintient les sols.

Ainsi des espaces stériles deviennent des espaces d'accueil de la biodiversité.

En 2021 les 2 autres cimetières de la commune ont été également enherbés :

- 1 190 m² au cimetière du Chevalon
- 2 300m² au cimetière du Bourg.

Des plantations de vivaces ont également été réalisées dans les inter-tombes afin d'en faciliter l'entretien.

En 2023, plusieurs sites ont été enherbés :

- Deux cheminements piétons (211 m²) à proximité du lotissement de Volouise
- Le square Demirleau (860 m²)
- Les abords de la salle des fêtes du Chevalon (260 m²)
- La placette devant l'église du Chevalon (100 m²).

La technique utilisée est l'hydroseeding, avec un mélange qui associe micro trèfle et graminées (fétuque, ovine, rouge, ray-grass) spécifiques à ce type d'espaces. Aucun apport



Cimetière du bourg

de terreau n'a été fait, l'enherbement s'est fait sur de la grave naturelle calcaire locale réglé finement avant intervention. Les phases de préparation ont été faites en régie et l'enherbement par entreprise.



Cimetière du Chevalon



Parc Lefrançois

Plan de gestion du patrimoine arboré

La ville de Voreppe a validé son plan de gestion du patrimoine arboré en 2014, qui déclinaient un programme d'intervention sur 9 ans et a donc . Ce dernier a donc été réactualisé en 2023.

Ce plan comporte un inventaire, complété d'un diagnostic physique et mécanique des arbres. La cartographie et les données alphanumériques sont intégrées au Système d'Information Géographiques pour en faciliter la mise à jour. Il définit le port souhaité, le type de taille, la récurrence d'interventions, etc. Le plan de gestion permet, grâce au suivi administratif, de gérer l'historique des interventions et des événements (casse, attaque parasitaire, etc.) qui se sont produits. Il a aussi un rôle d'outil de suivi et d'aide à la décision. Il sert également de support pour l'information et la pédagogie auprès de la population.

Chaque année une importante campagne d'élagage, d'une durée d'un à deux mois, est effectuée par les agents de l'Unité Espaces verts, renforcée si besoin par les agents de l'unité voirie. La commune, soucieuse de la sécurité de ses agents, n'intervient qu'avec nacelles, les travaux d'élagage « d'écureuils » étant délégués à des prestataires extérieurs.

Zoom :

Carte d'identité du patrimoine arboré de Voreppe

- **1600 arbres en boisement.**
- **1701 arbres isolés répartis en 59 genres différents, parmi lesquels :**
 - Érables et tilleuls : 13 %**
 - Platanes : 9 %**
 - Prunus 6 %**
 - Pins 5 %**
- **La répartition par âges, montre une bonne pérennité du parc arboré**
 - 32% de jeunes arbres**
 - 18% de jeunes adultes**
 - 45 % d'adultes**
 - 4 % de vieux sujets.**
- **84,2% des arbres sont qualifiés de physiologiquement « sains » (14 % « affaiblis » et 1,8 % « déclinants »).**
- **90% des arbres sont qualifiés de mécaniquement « bons » (8 % « moyen » et 2 % « mauvais »).**

Plan de gestion des espaces naturels

Les espaces naturels sont un élément essentiel de la qualité du cadre de vie des Voreppins. La commune possède 1.442 ha d'espaces naturels dont 423,67 ha de forêt communale et 807 ha d'espaces agricoles

L'aménagement forestier poursuit 4 objectifs principaux :

1 - Production

- Continuer le traitement irrégulier à vocation résineuse dans les parcelles A, B et C,
- Mieux desservir les parcelles G, R et S par la création de pistes,
- Conversion de peuplements de taillis sous futaie dans les parcelles R et S.

2 - Écologie

- Favoriser la richesse écologique de la forêt,
- Mieux informer sur la richesse écologique.

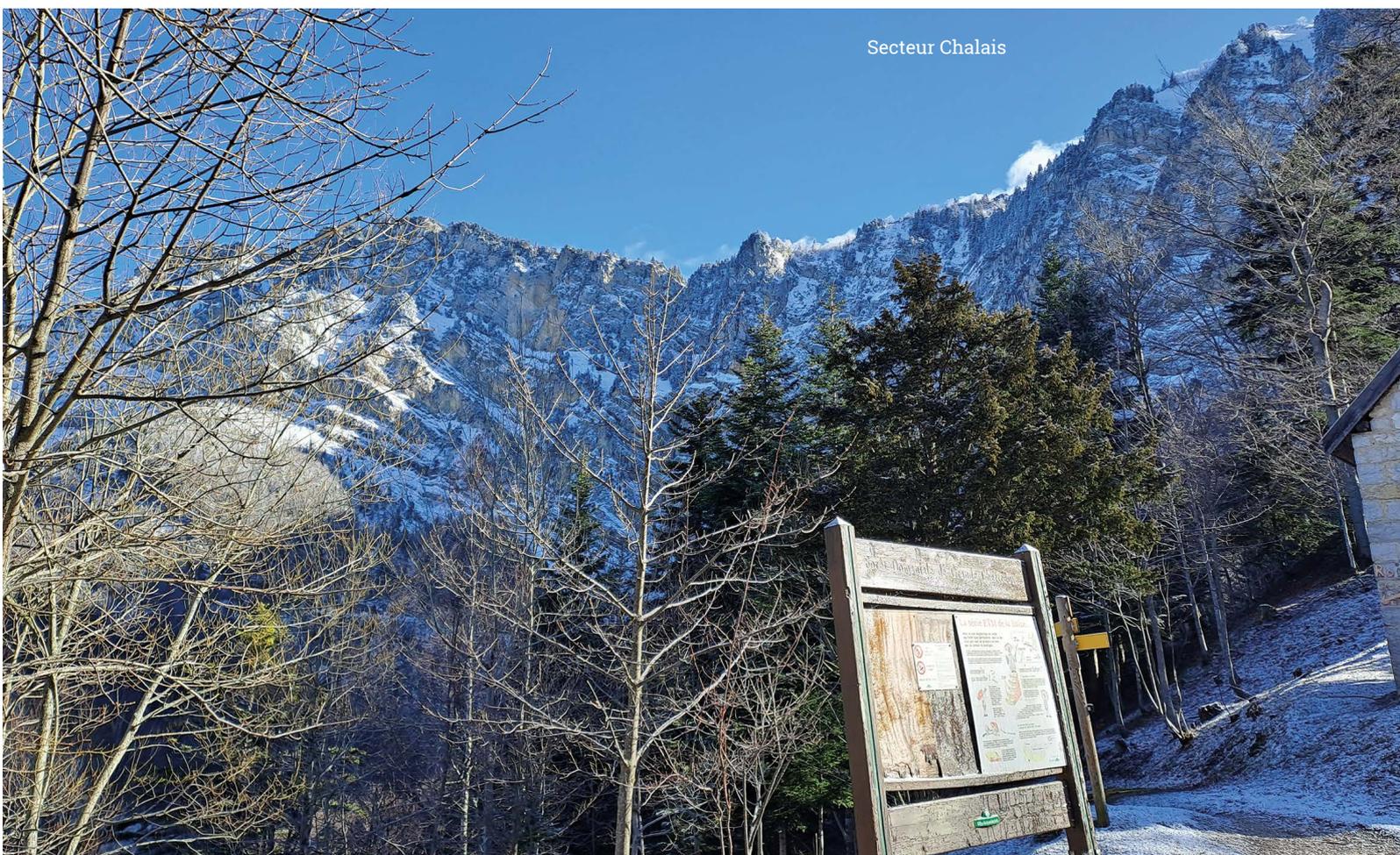


3 - Social

- Mieux informer les promeneurs de la gestion forestière, principalement l'exploitation et des activités pratiquées dans la forêt,
- Actualiser les concessions,
- Prendre en compte la présence des captages d'eau.

4 - Protection

- Améliorer la sécurité de la route menant au monastère de Chalais (renouvellement, coupe des gros arbres et des arbres dangereux sur le talus),
- Éviter les embâcles dans le torrent de Malsouche.



Des agents au service de l'espace public



Pour répondre aux objectifs de gestion raisonnée des espaces, le Pôle Aménagement durable du territoire et l'urbanisme a su se réorganiser dès 2016, et apporter chaque fois que nécessaire des adaptations plus ponctuelles.

Sous la responsabilité d'un ingénieur, et avec l'aide de quatre techniciens, le service Espace public est composé de 3 unités.

La polyvalence, les compétences, régulièrement mises à jour et renforcées par des formations, ainsi qu'un travail transversal entre les unités contribuent à offrir aux Voreppins un service public de qualité, réactif et efficient.

L'unité voirie

Elle se compose de 5 agents sous la responsabilité d'un chef d'unité.

L'équipe assure l'entretien des voiries et de leur accompagnement, du mobilier urbain et des aires de jeux de la commune.

Elle gère :

- 64 km de voies communales et 53 km de chemin ruraux : réfection ou création, tournées d'enrobés à chaud ou à froid, suivi des bordures, des ralentisseurs, radar pédagogique
- Nivellement des cheminements minéraux,
- Interventions sur réseaux eaux pluviales,
- 94 km et 4 ha de fauchage d'accotements de voirie à l'épareuse,
- Entretien de 75 ouvrages d'arts
- Préparation de zones de concession dans les cimetières,
- Mobilier urbain,
- Signalisation verticale,
- Poteaux incendie,
- 19 aires de jeux, soit au total 39 jeux.
- Déneigement ...



L'unité propreté

Elle se compose de 4 agents et d'un saisonnier l'été, sous la responsabilité d'un chef d'unité.

Elle est renforcée chaque année par deux agents d'avril à septembre pour assurer le désherbage manuel et mécanique des voiries.

L'équipe assure la propreté des espaces publics de la commune et des aires de jeux et le désherbage des voiries.

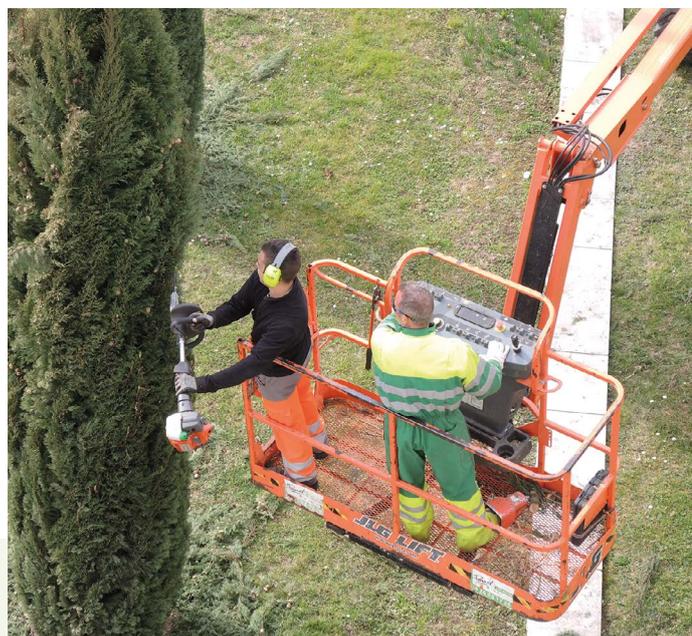
Elle gère :

- 40 km de balayage mécanique des voiries et 5 km de voies vertes aménagées,
- 241 corbeilles de propreté
- 8 fontaines et lavoirs
- 6 collecteurs à déjections canines, 19 distributeurs de sac « à crottes »,
- 3 cimetières, 6 monuments commémoratifs,
- 6 locaux collectifs de stockage de poubelles et 4 écoles (espaces extérieurs)
- 830 grilles d'eaux pluviales, avaloirs, accodrans (système de drainage),
- Nettoyage des marchés hebdomadaires dans le cadre de l'opération « Marchés propres »
- Collecte et évacuation des dépôts sauvages,
- Tri sélectif des cartons, ferrailles, encombrants, piles, etc,
- Nettoyage des tags, dépôts sauvages, animaux morts, etc,



L'unité Espaces verts

L'équipe de 7 agents (+ 2 saisonniers l'été) sous la responsabilité d'un chef d'unité assure les travaux de plantations, tonte, fauche et débroussaillage, arrosage, l'entretien des arbres, des arbustes, des haies, des rosiers, des plantes vivaces, du fleurissement quatre saisons, des terrains de sport, du déneigement,...



Zoom : le Service Espace Public

- 24 agents dont 4 techniciens, 8 agents à l'unité espaces verts, 6 à l'unité Voirie et 5 à l'unité propreté
- 35,6 ha d'espaces verts dont 14,4 ha entretenus en régie
- Les cimetières : 6 500m² d'allées enherbées entretenues par entreprise
- Les espaces sportifs : 4,4 ha.
- Budget de fonctionnement 850.000 € dont : 230.000 € (hors RH) pour les espaces verts
- Budget d'investissement 2,77 M€ soit un peu plus de 50 % du budget d'investissement de Voreppe.

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Agir en faveur de la biodiversité

Le Plan Local d'Urbanisme qui comprend un état de l'environnement, de la faune et de la flore, protège également les espaces boisés et les parcs remarquables.

Outre la mise en place de pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement, les services agissent au quotidien en faveur de la biodiversité :

Lutte contre les espèces invasives particulièrement présentes à Voreppe

Rénouée du Japon*, frelons asiatiques, ambrisie, chenilles processionnaires du pin, ... Lorsqu'il est constaté la présence d'une telle espèce sur la commune, les services interviennent ou en informent le propriétaire concerné en le conseillant sur les moyens à mettre en œuvre pour éliminer l'espèce rencontrée.

Pour la renouée du Japon, trois à quatre interventions préventives ou curatives sont réalisées par an : coupe manuelle, transport des déchets de végétaux par camion bâché, dépôt dans une benne fermée et traitée par un prestataire dans un centre d'incinération agréé. Certaines "poches" font également l'objet de travaux plus importants : arrachage,

"purgé" et bâchage pour limiter la repousse. Enfin, la Ville communique régulièrement sur cette thématique dans le magazine municipal.

**Pour une meilleure connaissance, les "poches" de renouée du Japon ont été cartographiées sur SIG.*

Implantation de nids pour les chauves-souris

Il a été installé sur la commune 9 nids à chauve-souris arboricoles et 12 nids à chauve-souris fissuricoles. Le but poursuivi est de permettre l'installation en milieu urbain d'espèces de chiroptères qui ont de nombreux atouts, particulièrement celui de se nourrir de moustiques tigres.

Favoriser l'implantation de ruches

La commune met à disposition des apiculteurs des terrains communaux (proximité du cimetière du Vorzaret et sur le site de la Rigonière) pour l'implantation de ruches.

Éclairage public respectueux de la faune

L'éclairage public est principalement constitué de leds impactant le moins possible l'activité de la faune et de la flore. Et depuis 2022, l'éclairage public est éteint de 23h30 à 5h30.



Zoom :

La charte des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales signée avec les opérateurs pour l'opération structurante Chapays-Champ de la cour traduit de manière opérationnelle les attentes de la Ville et du Pays Voironnais notamment en termes de biodiversité sur la base d'une étude réalisée par un écologue.

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol

L'Unité Espaces verts utilise des produits et engrais agréés en agriculture biologique. Ils assurent le respect du cycle de vie du sol. De plus une analyse agronomique des sols sportifs, exigée pour la réalisation d'un plan de fertilisation adapté, a révélé cette année un très bon taux de matière organique.

Les mauvaises herbes sont éliminées par la pose de bâche, biodégradable ou non, suivant les espaces.

En 2024 une intervention de biodynamisation a été réalisée sur 18 arbres qui avaient été plantés en 2017, mais avaient du mal à se développer. Cette opération, consistant à injecter dans le sol des micro-organismes (champignons, bactéries), plutôt qu'un apport d'engrais, vise à booster le végétal en recréant une symbiose avec le système racinaire : la plante apporte aux micro-organismes les produits issus de la photosynthèse (sucres) et reçoit en retour de l'eau et des éléments minéraux comme le phosphore, l'azote, le soufre ou le silicium.

Eau

Un travail important a été effectué pour valoriser et économiser les ressources naturelles en eau du territoire. Plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en place :

Deux stations de pompage : l'une dans le parc de la mairie permet l'arrosage automatique du parc, l'arrosage des jardinières du fleurissement annuel, le balayage mécanique et le nettoyage ponctuel de différents espaces au karcher, etc. L'autre, située dans le parc Lefrançois, permet l'arrosage automatique du terrain de rugby.

L'utilisation de méthodes alternatives comme le paillage et la toile biodégradable, et un choix de végétaux peu exigeants en eau, permettent de limiter l'apport en eau sur les différents espaces verts de la commune.

Les oyas, pots en terre cuite "perméable" permettent, grâce à une diffusion lente de

l'eau par capillarité dans le sol, de limiter grandement les quantités d'eau utilisées tout en permettant un arrosage continu, ont été testés dans certains massifs.

Des boutons-poussoirs ont été installés sur les fontaines municipales à circuit ouvert.

La filtration d'eau est incitée dans tous les projets d'aménagement, comme en témoignent les dalles alvéolaires gravillonnées qui ont été mises en place sur les zones de stationnement récentes (Parking de l'Arcade, parking des petits jardins,...).

Déchets verts

Limitation et valorisation : la tonte effectuée en mulching (sans ramassage) limite la production de déchets verts. Tous les résidus de taille et d'élagage sont également réutilisés dans les espaces verts.

Le compostage a été généralisé dans les cantines communales, les agents d'entretien ont été formés à cet effet pour la création de compost réutilisable dans les espaces verts.





Énergie

La Ville poursuit la mise en œuvre de son Plan de gestion de l'éclairage public avec des objectifs d'abaissement de consommation, de pollutions lumineuses et des niveaux d'éclairage compatibles avec ces objectifs.

En tout, ce sont près de deux tiers des points lumineux qui ont été remplacés depuis 2009 afin d'améliorer la qualité de l'éclairage tout en limitant les consommations (900). Après

l'éradication des lampes à vapeur de mercure ou « ballons fluo » (556 points), la ville s'attaque aux sources de forte puissance.

Depuis décembre 2022, l'éclairage public est coupé de 23h30 à 5h30. Après une année complète de mise en œuvre de cette mesure, le bilan est très positif puisque la consommation d'énergie de l'éclairage public a été divisée par 2, en passant de 565.000 kWh à 275.000 kWh, ayant permis une réduction de sept tonnes équivalent CO2.

La Ville poursuit de plus le travail engagé afin de maîtriser les consommations d'énergie sur les bâtiments publics par des mesures appropriées : mise en place de température de consigne dans les bâtiments, diagnostics thermiques, travaux d'isolation, ...).

En 2023 la ville a engagé l'étude de la réhabilitation thermique du gymnase de l'Arcade dans le cadre de l'application du décret tertiaire.

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Rénovation des façades

La qualité des façades, et plus généralement des constructions, participe activement à la qualité de l'espace public. C'est pourquoi la commune travaille en collaboration avec l'architecte conseil du CAUE aussi bien sur les projets publics que privés en proposant aux habitants 1 à 2 permanences gratuites par mois.

En complément, la Commune apporte une aide financière aux particuliers pour la rénovation des façades dans les secteurs à enjeu patrimonial.

Enfouissement des réseaux

La Municipalité réalise, chaque fois que cela est possible, l'enfouissement des réseaux dans les projets d'aménagement structurant. C'est le cas en 2019 dans le cadre de l'aménagement de la route de Veurey, en 2023 dans le cadre de l'aménagement de la rue de l'Echaillon, et en 2024/2025 pour l'avenue Henry Chapays et le Chemin des Buis.

Maîtrise de la publicité

La Commune dispose d'un Règlement Local de Publicité (RLP) approuvé par délibération du Conseil municipal du 3 février 2022.

À ce jour, en complément de la procédure de dépose des pré-enseignes, devenues illégales depuis le 1^{er} juillet 2015, la Commune a engagé une action déterminée à l'encontre des dispositifs publicitaires « grand format » les plus impactants pour l'environnement, recensés à une trentaine.

De plus, la Municipalité recouvre depuis 2017 la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) afin de favoriser la prise de conscience des acteurs économiques de l'impact sur les paysages de ces dispositifs.

La Commune a approuvé en 2019 son règlement de « Signalétique d'Information Locale » (SIL) à destination des activités économiques en lien avec la dépose des pré-enseignes. Elle permettra de préserver les paysages en offrant une alternative à la publicité sauvage.

Intégration du mobilier urbain

Le mobilier urbain, avec une teinte RAL unique, est intégré à l'ensemble des réflexions de la Commune. Avec pour objectif de rajeunir l'image du centre-bourg et de mettre en valeur le fleurissement, la commune a repris en 2018 l'ensemble des supports de fleurissement, les garde-corps et autres serrureries encore existantes le long de la Roize, afin de conforter l'unité du mobilier urbain.



Passerelle de la Pouponnière

La passerelle amont sur la Roize, dite passerelle de la Pouponnière, a été remplacée en 2021. La passerelle aval sur Roize sera réhabilitée en 2025.

L'accessibilité

La Ville s'est également engagée dans la mise en accessibilité de son patrimoine bâti, de sa voirie et de l'espace public, afin de permettre à chacun de se déplacer et accéder aux équipements dans les meilleures conditions possibles.

Pour répondre à cet enjeu, elle a initié la mise en place d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave) et du cadre bâti, qui a été réactualisé en 2015 au regard des dernières évolutions législatives.

L'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée, approuvé en septembre 2016, a conduit à l'établissement d'une programmation de travaux sur 9 ans qui permettra de lisser dans le temps les investissements nécessaires, estimés à 2 700 000 € et la mise en cohérence de cette programmation avec la stratégie et de rationalisation du patrimoine bâti.

Dans ce cadre, Voreppe a réalisé en 2019 la mise en accessibilité du domaine public afin de traiter les non-conformités et améliorer l'accessibilité pour tous dans le cadre du Pôle d'Échanges Multimodal et notamment l'allée de la Maladière et des places Debelle et Thévenet.

Dans le cadre du projet Chapays - Champs de la cour, un ergothérapeute conseil a été associé au projet et a pu émettre un avis et des remarques qui permettent, au-delà du respect "normatif", de s'assurer que le projet propose un confort d'usage optimal pour tous les modes de déplacements.

Passages du jury des "Villes et Villages Fleuris"

